

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2026**

Date de convocation : 06 mars 2026

Affiché le : **25 MAR. 2026**

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Bernard GAY, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Vanessa BERTIN, Mario GANDELIN (pouvoir à B. GAY), François JOUVANCEAU (pouvoir à O. PETIT), Laura PETIT DIT DARIEL (Pouvoir à C. BOUVET).

Secrétaire de séance : Bernard GAY

○ **Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2026**

Approuvé à l'unanimité.

○ **Délibération au dossier n° 06/2026 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Approbation du CFU 2025

Exposé : Le Compte Financier Unique est établi conjointement entre l'ordonnateur et le comptable, remplaçant le compte administratif et le compte de gestion. Il retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours de l'exercice : budget primitif et décisions modificatives. Ce document comptable permet, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement :

- ✓ d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions,
- ✓ de dégager éventuellement les crédits à reporter qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions qui ne sont pas achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- ✓ d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un déficit, soit un excédent,
- ✓ de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 261 101.35 € et l'excédent d'investissement à + 57 267.46 €. Les résultats cumulés au 31 décembre 2025 dégagent un excédent de fonctionnement arrêté à 1 383 400.61 € et un excédent d'investissement à 414 282.02 €.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2025 hors de la présence de M. le Maire conformément à la législation.

○ **Délibération au dossier n° 07/2025 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Affectation des résultats 2025

Exposé : L'affectation proposée des résultats cumulés de l'exercice 2025 est la suivante :

- En section d'investissement : + 414 282.02 € au compte 001 recettes d'investissement ;
- En section de fonctionnement : + 1 183 400.61 € au compte 002 recettes de fonctionnement et 200 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025.



○ **Délibération au dossier n° 08/2025 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Exposé : M. Bernard GAY rappelle les taux des taxes pour l'année 2025 :

- Taxe habitation : 8,84 % (uniquement sur les résidences secondaires)
- Taxe foncière bâtie : 41,38 %
- Taxe foncière non bâtie : 22,31 %

Les bases d'impositions fixées par l'Etat augmentent de 0.8 % au 01 janvier 2026. Compte tenu de ces éléments M. le Maire propose de ne pas modifier ces taux et de les reconduire pour 2026.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux des impôts locaux 2025.

○ **Délibération au dossier n° 09/2025 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Exposé : M. GAY rappelle que le comité consultatif des finances réuni le 05 mars 2026 a validé le projet de budget 2026. :

- Arrêté en fonctionnement en dépenses et en recettes à 1 987 226.61 € ;
- Arrêté en investissement en dépenses et en recettes à 671 552.02 €.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026.

○ **Délibération au dossier n° 10/2026 : Rapporteur M. le Maire**

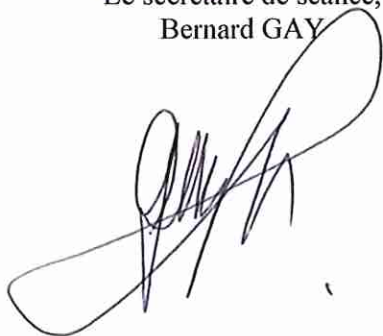
Objet : Emplacement parking résidence

Exposé : Madame JOUVANCEAUX n'utilise plus le parking de la résidence Les Lilas (plus de véhicule). M. le Maire propose de lui enlever les 15.00 € de charge (parking) sur le montant de sa location.

Décision : Le Conseil Municipal valide cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Bernard GAY



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

